



Fissure sur cheminée mitoyenne

Par **vero**, le **10/02/2009** à **22:32**

Bonsoir ,

Nous habitons une longère mitoyenne et la maison de notre voisin prend l'eau par notre cheminée commune à double conduit (des fissures) , pour nous aucune fuite.
notre toiture surplombe la leur légèrement.

maintenant il y a des travaux à effectuer qui doit payer les travaux , eux , nous ou les deux ?
merci de me répondre.